

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINSITRE
CHARGE DU BUDGETET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 26 Janvier 2017

MUTUELLE DES DOUANES DE CÔTE D'IVOIRE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT

NOTE A L'ATTENTION DES CLINIQUES

Nous portons à la connaissance des Etablissements du Réseau de soins **MUDCI** (Mutuelle des Douanes de Côte d'Ivoire) que les patientes qui sollicitent une **Consultation en gynécologie**, doivent être prises en charge **immédiatement** dans les cliniques et centres de santé conventionnés sans être munies de bulletin de consultation délivré par le **Centre Médical des Douanes Général ISSA COULIBALY (CMDGIC)**.

Ces dispositions sont valables jusqu'à l'ouverture des Consultations de gynécologie au CMDGIC.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que les consultations de Médecine Générale et de Spécialités sont soumises à une requête provenant du **Centre Médical des Douanes Général ISSA COULIBALY** les jours ouvrables :

- Du lundi au vendredi : de **07 h 30 à 18 Heures**
- Samedi : de **07 h 30 à 12 h 30**

Ces dispositions ne concernent pas les agents en service à l'intérieur du pays qui peuvent se rendre librement dans le réseau de soins.

Nous attachons du prix à ces dispositions citées ci-dessus.

NB

Après 18 heures, Dimanche et jours fériés : les patients sont autorisés à se rendre directement dans les Cliniques et Centres de Santé conventionnés.



Le Président du Conseil d'Administration

Col. TRAORE Dohia Mamadou
Administrateur-MBA-Doctorant